

CSE du 27 mai 2021

Amendements du SNUipp-FSU

Texte 8 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 février 2015 fixant le programme d'enseignement de l'école maternelle.

Projet de programme maternelle

Amendement n°1

Page 2 : 2. Une école qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage, première phrase du second paragraphe

Remplacer :

« L'enseignant met en place dans sa classe des situations d'apprentissage variées **mais toujours structurées autour d'un objectif pédagogique précis** : jeu, résolution de problèmes, entraînements, etc. et les choisir selon les besoins du groupe et ceux de chaque enfant. »

Par

« L'enseignant met en place dans sa classe des situations d'apprentissage variées : jeu, résolution de problèmes, entraînements, etc. et les choisir selon les besoins du groupe et ceux de chaque enfant. »

Motifs :

Le SNUipp-FSU est très attaché à la préservation de la logique de progressivité au sein du cycle car elle est garante « du respect du rythme de développement de chacun ». Cette progressivité doit rester à la main des équipes. L'écriture proposée laisse entendre que les professeur-es des écoles proposeraient des activités sans cohérence, ni visée d'apprentissages. Elle tend à favoriser l'importation des formes scolaires les plus académiques de l'élémentaire. Et elle peut induire des choix pédagogiques qui tourneraient le dos à des démarches de tâtonnement ou des situations plus ouvertes, pourtant fructueuses.

Amendement n° 2

Page 3 : 2.4 Apprendre en se remémorant et en mémorisant, premier paragraphe, deuxième phrase.

Remplacer

« Le langage qu'ils entendent aide à l'apprentissage et joue un rôle fondamental dans les opérations de mémorisation. »

Par

« Le langage qu'ils entendent aide à l'apprentissage et joue **progressivement** un rôle fondamental dans

les opérations de mémorisation »

Motifs :

La proposition d'insertion de l'adverbe « progressivement » est une précaution importante pour ne pas précipiter les exigences de mémorisation orale dès le début du cycle 1.

Amendement n°3

Page 5 : 1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions, dans les deux puces après le premier paragraphe.

Remplacer :

« la langue orale » ;
« la langue écrite »

Par

« **le langage oral** »
« **le langage écrit** »

Motifs :

Le SNUipp-FSU déplore la réduction des ambitions en matière d'acquisitions langagières, visant en premier lieu à la structuration et à l'expression de la pensée, assimilée dans le projet à la maîtrise de ressources linguistiques, présumées prédictives de la réussite scolaire. Le SNUipp-FSU rappelle que la langue est l'instrument, tandis que le langage est la faculté que l'école se propose de développer et qui doit donc rester première. Si le langage s'incarne dans une langue, ce qui caractérise le langage c'est qu'il relève d'une activité cognitive, intellectuelle quand les élèves questionnent, explorent, expérimentent, etc. Les références du programme 2015 au langage, dans ses dimensions orales et écrites, doivent être restaurées.

Amendement n°4 :

Page 7 : Construire la syntaxe, premier paragraphe, deuxième phrase

Remplacer :

« L'appropriation progressive des structures syntaxiques se développe dans le cadre de toutes les activités de la classe, par la pratique de la langue orale et par la fréquentation de la langue écrite, **mais aussi lors de séances spécifiquement dédiées.** »

Par

« L'appropriation progressive des structures syntaxiques se développe dans le cadre de toutes les activités de la classe (**y compris lors de courtes activités dédiées**), par la pratique de la langue orale et par la fréquentation de la langue écrite, ~~mais aussi lors de séances spécifiquement dédiées.~~ »

Motifs :

L'enseignement formel de la correction syntaxique dès la PS paraît inadapté aux vues des préoccupations premières d'entrée dans la communication orale des élèves de trois ans primoscolarisés. La proposition de « séances spécifiquement dédiées » à l'appropriation de structures syntaxiques est absolument contre-indiquée par l'ambition réaffirmée en préambule selon laquelle la mission de l'école maternelle est donner envie d'aller à l'école. La notion de « séances » implique une dimension temporelle inadaptée aux capacités d'attention et de participation des jeunes élèves du cycle 1.

Amendement n°5 :

Page 6 : Oser entrer en communication, premier paragraphe, cinquième phrase

Supprimer la phrase :

« Elles deviennent compréhensibles pour tout le monde »

Motifs :

Cela constitue une exigence hors de portée de nombreux élèves qui pourrait bloquer l'essentiel à obtenir qui donne son titre à l'objectif même « oser entrer en communication ».

Amendement n°6

Page 9 : Découvrir le principe alphabétique, troisième paragraphe, deuxième puce

Remplacer :

« - la manipulation **des syllabes et des phonèmes** qui produit des habiletés utilisées lorsque les enfants essaient d'écrire ;»

Par :

« - la manipulation **d'unités sonores non significantes de la langue française** qui produit des habiletés utilisées lorsque les enfants essaient d'écrire ;»

Motifs :

Le SNUipp-FSU avait marqué un fort désaccord en commission spécialisée à propos du remplacement de « la manipulation d'unités sonores non significantes de la langue » par celle « des phonèmes » car il constitue une anticipation des attendus de cycle en phonologie.

Rappelons que les deux concepts ne recouvrent pas les mêmes réalités, les phonèmes se situant à une échelle inférieure à celle plus globale des unités sonores non significantes. La formulation de 2015 offre donc davantage de latitude aux PE pour ajuster leurs enseignements aux besoins et acquisitions des élèves ; elle permet ainsi d'envisager un travail sur les phonèmes avec les élèves qui y sont prêts, mais sans confronter à des exigences insurmontables les élèves qui en feront l'apprentissage de manière ordinaire en CP, sans que leur confiance en soi et leur sentiment de compétence soient mis en péril par une exposition trop précoce.

Amendement n°7

Page 10 : Commencer à écrire tout seul, quatrième paragraphe, première phrase

Remplacer :

« A partir de la moyenne section, et régulièrement en grande section, l'enseignant, en associant le nom de la lettre, son tracé et sa valeur propre, donne à voir la correspondance des trois écritures (cursive, script, capitales). »

Par

« A partir de la moyenne section, et régulièrement en grande section, l'enseignant, **en associant le nom de la lettre, son tracé et sa valeur propre**, donne à voir la correspondance des trois écritures (cursive, script, capitales). »

Motifs :

Pour motifs comparables à ceux exposés en soutien de l'amendement 10, le SNUipp-FSU demande la suppression de la prescription contestée de l'association du « nom de la lettre, [de] son tracé et [de] sa valeur sonore » dès la MS. Elle constitue un attendu trop systématique dès le cycle 1 d'une acquisition ordinaire de début de cycle 2 qu'il n'est pas utile d'anticiper. Dans les activités dont l'objectif est la correspondance entre graphies, l'introduction systématique de la triple information (nom de la lettre, tracé, valeur sonore) participe d'une surcharge cognitive qui menace la réussite même de la compréhension et de l'appropriation des correspondances entre les différentes graphies.

Amendement n°8

Page 11 : 1.3 Ce qui est attendu des enfants en fin d'école maternelle, seizième puce

Remplacer

« Reconnaître les lettres de l'alphabet, connaître leur nom, savoir que le nom d'une lettre peut être différent du son qu'elle transcrit. »

Par

« Reconnaître les lettres de l'alphabet, ~~connaître leur nom, savoir que le nom d'une lettre peut être différent du son qu'elle transcrit.~~ »

Motifs :

Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas utile d'exiger dès la fin du cycle la connaissance de toutes les lettres et du son qu'elles font (ou de celui qu'elles ne font pas) car c'est un apprentissage ordinaire de début de CP (les résultats des évaluations nationales indiquent que les « difficultés » identifiées en début de CP sont résolues à l'issue du premier trimestre quand les élèves entrent dans les apprentissages phonologiques explicites à un rythme soutenu ; mais c'est surtout l'un des principaux enseignements de la recherche « Lire, écrire, CP » dirigée par R. Goigoux). Afin de transposer un attendu ordinaire de début de cycle 2 qui risque de provoquer des mises en échec prématurées et donc artificielles, le SNUipp-FSU demande la restauration de l'attendu dans sa formulation de 2015.

Amendement n°9

Pages 12, 14 et 21 – Ajout commun pour chacun des domaines 2, 3 et 5.

Remplacer

« Chaque activité est l'occasion d'une expression orale, par anticipation, en situation, a posteriori ou de façon décontextualisée. »

Par

« Chaque activité est l'occasion d'une expression orale, par anticipation, en situation, a posteriori ou de façon décontextualisée **qui aide progressivement les élèves à penser leurs actions.** »

Motifs :

La recommandation réitérée de faire de toute activité physique, artistique ou de repérage dans le temps et l'espace, une occasion d'expression orale participe de la réduction des apprentissages langagiers à leur dimension linguistique. L'expression orale suscitée dans ces trois domaines d'apprentissage devrait plutôt être orientée vers le passage du « faire » à « penser le faire », réaffirmant que l'acquisition du langage oral a comme finalité la structuration d'une pensée autonome.

Amendement n°10

Page 16 : 4. Construire les premiers outils pour structurer sa pensée, premier paragraphe, première phrase

Remplacer

« Le développement des premières compétences en mathématiques est un des objectifs prioritaires de l'enseignement à l'école maternelle. Cet enseignement structuré et ambitieux est assuré tout au long du cycle, à travers le jeu, la manipulation d'objets et la résolution de problèmes. »

Par

« **La construction des premiers outils pour structurer sa pensée se réalise** tout au long du cycle, à travers le jeu, la manipulation d'objets et la résolution de situations-problèmes. »

Motifs :

La référence explicite aux apprentissages en « mathématiques » constitue une référence inédite – absente même du programme 2008 instaurant pourtant une primarisation déplorée par l'IGEN dans un rapport de 2011 - à un concept dont l'utilisation explicite à la maternelle pourrait encourager à l'importation d'enseignements mathématiques formels à réserver à l'élémentaire. Cette réorientation est contraire à la logique du programme de 2015 que soutient le SNUipp-FSU, au nom des équipes pédagogiques qui l'ont approprié et le plébiscitent.

Amendement n°11

Page 16 : 4. Construire les premiers outils pour structurer sa pensée, deuxième paragraphe, première phrase

Remplacer

« Introduire les enfants au plaisir **du raisonnement mathématique**, en maternelle, c'est aussi les faire jouer avec les formes, l'espace, les cartes, les dessins, les puzzles, les séries, la logique, etc. et enrichir leur langage pour parler avec précision de tous ces domaines. »

Par

« Introduire les enfants au plaisir **de raisonner**, en maternelle, c'est aussi les faire jouer avec les formes, l'espace, les cartes, les dessins, les puzzles, les séries, la logique, etc. et enrichir leur langage pour parler avec précision de tous ces domaines. »

Motifs :

Idem amendement n°14.

Amendement n°12

Page 17 : 4.1.1 Objectifs visés et éléments de progressivité, deuxième paragraphe, deuxième phrase

Remplacer

« L'enseignant favorise le développement très progressif de la construction de nombre dès la petite section et tout au long du cycle 1, en proposant de manière fréquente et régulière des situations de résolution de problèmes mettant en jeu des nombres. »

Par

« L'enseignant favorise le développement très progressif de la construction de nombre **comme expression de la quantité** dès la petite section et tout au long du cycle 1, en proposant de manière fréquente et régulière des situations de résolution de problèmes mettant en jeu des nombres. »

Motifs :

Le SNUipp-FSU prend note avec satisfaction de réintroductions importantes dans ce paragraphe pour réintroduire la préoccupation première du programme 2015 de faire construire par les élèves le sens du nombre comme expression de la quantité. Cette priorité était remise en cause par des rédactions qui tendaient à mettre sur le même plan l'usage cardinal et l'usage ordinal, alors que les enjeux sont sans comparaison en termes de difficulté présumée et d'importance dans la maîtrise du nombre (de solides acquisitions en matière de maîtrise des aspects cardinaux du nombre étant bien plus difficiles à accomplir et davantage discriminantes dans la poursuite de la scolarité que la maîtrise de la suite numérique). Un renforcement semble cependant nécessaire.

Amendement n°13

Page 17 : Stabiliser la connaissance des petits nombres, deuxième paragraphe, première phrase

Remplacer

« Grâce à la pratique régulière d'exercices de passage d'un nombre à l'autre, (dans des jeux), les enseignants encouragent les élèves à comprendre que les nombres consécutifs sont liés par l'itération de l'unité (trois, c'est deux et encore un) ».

Par

« Grâce à la pratique régulière d'exercices de passage d'un nombre à l'autre, (dans des jeux), les enseignants encouragent les élèves à comprendre **progressivement, et pour chaque nombre**, que les nombres consécutifs sont liés par l'itération de l'unité (trois, c'est deux et encore un) ».

Motifs :

La stabilisation de la connaissance des petits nombres doit également se réaliser de manière progressive. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande le maintien de la précaution de 2015 qui permet d'inviter à consolider les acquis, de cultiver le sentiment de compétence des élèves, de valoriser leurs réussites plutôt que « d'aller très vite, trop tôt ».

Amendement n°14

Page 19 : Ecrire les nombres avec les chiffres, à la fin du deuxième paragraphe

Insérer

« Le code écrit institutionnel est l'ultime étape de l'apprentissage qui se poursuit au cycle 2 »

Motifs :

Cette précaution du programme 2015 constitue une mise en garde importante contre l'anticipation des apprentissages relevant spécifiquement du cycle 2.

Amendement n°15

Page 19 : Dénombrer, premier paragraphe

Remplacer

« Elles doivent faire apparaître, lors de l'énumération de la collection, que chacun des noms des nombres désigne la quantité qui vient d'être formée. Ainsi, par exemple, pour des éléments déplaçables, « trois » est dit seulement au moment où l'élément pointé rejoint les deux précédents pour former ainsi une collection de trois.»

Par

« Elles doivent **éviter le comptage-numérotage et** faire apparaître, lors de l'énumération de la collection, que chacun des noms des nombres désigne la quantité qui vient d'être formée **pour que l'enfant comprenne que montrer trois doigts, ce n'est pas la même chose que montrer le troisième doigt de la main**. Pour des éléments déplaçables, « trois » est dit seulement au moment où l'élément pointé rejoint les deux précédents pour former ainsi une collection de trois. **On peut énoncer explicitement « trois, c'est deux et encore un ».** »

Motifs :

L'abandon des mises en garde contre le comptage-numérotage n'est pas souhaitable car la recherche a montré comment le développement de l'enseignement de cette procédure, étrangère à la tradition didactique française des mathématiques, avait été préjudiciable à la maîtrise globale du calcul par les élèves français. Elle constitue en outre un frein à la compréhension du nombre comme expression de la quantité et à celle des relations entre les nombres. Les avertissements de la version 215 doivent être impérativement préservés.

Amendement n°16

Page 19 : Dénombrer, avant la dernière phrase

Insérer

« Ultérieurement, au-delà de cinq, la même attention doit être portée à l'élaboration progressive des quantités. »

Motifs :

L'abandon de cette précaution du programme 2015 invitant à la construction progressive du sens pour chacun des nombres au-delà de cinq tend à faire perdre de vue l'objectif essentiel, à savoir la consolidation de la compréhension pour les élèves des relations entre les nombres (« 6, c'est 5 et encore 1 »). Le SNUipp-FSU demande son maintien.

Amendement n°17

Page 20 : 4.2.1 Objectifs visés et éléments de progressivité, deuxième paragraphe, dernière phrase

Remplacer

« L'enseignant utilise un vocabulaire précis (cube, boule, pyramide, cylindre, carré, rectangle, triangle, cercle ou disque – à préférer à « rond ») que les enfants sont entraînés ainsi à comprendre d'abord puis amenés progressivement à utiliser. »

Par

« L'enseignant utilise un vocabulaire précis (cube, boule, pyramide, cylindre, carré, rectangle, triangle, cercle ou disque – à préférer à « rond ») que les enfants sont entraînés ainsi à comprendre d'abord puis amenés progressivement à utiliser, **sans que la manipulation du vocabulaire mathématiques ne constitue un objectif de l'école maternelle.** »

Motifs :

Le SNUipp-FSU demande le maintien de la précaution de 2015 concernant l'appropriation de notions

et concepts mathématiques qui ne peut constituer un attendu du cycle 1.

L'ensemble des bornes évoquées ici, ainsi que celle réclamée par l'amendement n°16, sont nécessaires afin d'éviter que l'exploitation des évaluations nationales au CP, soumise à de fortes variations locales ne constitue l'aiguillon principal des apprentissages du cycle 1 dans le domaine de la compréhension des nombres ou plus largement dans celui de la construction des premiers outils pour structurer la pensée. Le cadre national du programme doit rester premier dans la prescription de ce qui est attendu à l'issue du cycle 1.



SNUipp

FSU

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE